

Caisse de Compensation ALFA de l'Industrie Horlogère - Agence 51.7

Marche à suivre pour la constitution des dossiers d'allocations familiales



Caisse de Compensation
ALFA de l'Industrie Horlogère
Agences 51.5 / 51.7
Mühlestrasse 14, CP 141
CH-2540 Granges

☎ 032 655 29 60
✉ alfa@cc517.ch
🏠 www.ccih-siege51.ch

Documents à joindre au formulaire

Type de demande		Formulaire à remplir et à retourner			livret de famille ou acte de mariage/naissance ou formulaire E401 pour les résidents étrangers IT	* Pour les enfants dès 16 ans:	En cas de séparation / divorce:	Pour l'enfant de parents non mariés:	Pour les résidents étrangers FR / DE	Pour les autres résidents étrangers de l'UE	Traitement dossier
		FR	DE	IT		Attestation d'études, contrat d'apprentissage, stage ou formulaire E402 pour les résidents étrangers	Extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants	Acte de naissance de l'enfant (+ convention de garde avec autorité parentale si disponible)	Formulaire E411 ou attestation officielle de la Caisse d'allocation étrangère FR/DE	Formulaire E411	Délai de traitement maximum Caisse ALFA
Salarié résident en suisse	Demande d'allocation familiale	FR	DE	IT	✓	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✗	✗	Selon planning d'activités annuel
	Demande de modification / mutation	FR	DE	IT	selon la situation	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✗	✗	
	Demande pour l'allocation complémentaire	FR	DE	IT	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
Salarié résident à l'étranger	Demande d'allocation familiale	FR	DE	IT	✓	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✓ **	✓ **	
	Demande de modification / mutation	FR	DE	IT	selon la situation	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✓	✓	
	Demande pour l'allocation complémentaire	FR	DE	IT	✗	✗	✗	✗	✗	✗	
	Demande d'allocation différentielle	FR	DE	IT	✓	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✓	✓	
Contrôle bisannuel des bénéficiaires *** ➔ Formulaire/Attestation à renvoyer à la Caisse Suspension provisoire des allocations au 30 juin		FR	DE	IT	selon la situation	selon la situation	selon la situation	selon la situation	✓	✓	

Lien vers l'outil de calcul du droit en ligne "Allocations familiales" du Centre d'information AVS / AI:

FR <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales/Allocations-familiales-AF/Calcul-Droit>
DE <https://www.ahv-iv.ch/de/Sozialversicherungen/Familienzulagen-FZ/Anspruchskonkurrenz>
IT <https://www.ahv-iv.ch/it/Assicurazioni-sociali/Assegni-familiari-AF/Calcolo-Diritto>

* exception pour les spécificités cantonales VS / VD
** pas nécessaire si les deux parents travaillent en suisse
*** pas de contrôle pour les résidents italien qui vivent seuls avec des enfants/divorcés/séparés/veufs-veuves